

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 30 JUIN 2017 : DELIBERATION N° 70

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf.: **CL / JR / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 23 JUIN 2017

L'an deux mille DIX-SEPT, le TRENTE JUIN à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J.PAQUE - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - P.MACQ - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - M-P.ROPITAL - F. FEKIH - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - B FEDELI - L-A.DE BEJARRY

EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Christian DEMUYNCK (à André PIEGAY)

Guy CAMBRELENG (à M. Charles LALY)

Patricia MACQ (à Yves ZUMSTEIN)

Samia SERHANI (à Jeanine PAQUE - à partir de la question n° 2)

Denis DEJARDIN (à Marc DANNEELS à partir de la question n° 10 BIS)

Naëlle TAJDIRT (Jean-Pierre COULON)

EXCUSE(E)S :

Jean-Yves HERBEUVAL

ABSENT(E)S :

Abdelhakim NEZZARI - Xavier DUBOIS

Louis-Armand DE BEJARRY (arrivé pour voter à partir de la question n° 8)

Marc DANNEELS (absent à partir de la question n° 32)

SECRETAIRE DE SEANCE : Sophie CORDIER

OBJET N° 15 : Ville - Compte Administratif 2016.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L.1612-12 relatif à l'obligation, pour la collectivité, de procéder au vote arrêtant les comptes de la collectivité, au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

- L.1612-13 relatif à la transmission du compte administratif au représentant de l'Etat dans le département au plus tard quinze jours après le délai fixé pour son adoption
- L.2121-14 relatif à l'élection d'un président lorsque les comptes administratifs du maire sont débattus dans la mesure où **le maire n'a l'obligation de se retirer qu'au moment du vote de ces comptes,**
- L.2121-31 alinéa 1^{er} relatif à la compétence du conseil Municipal pour arrêter le compte administratif présenté annuellement par le maire,
- L.2313-1 relatif à la mise à disposition sur place au public des budgets sous les 15 jours qui suivent leur adoption,
- D.2342-11 relatif à la composition du compte administratif sur lequel le conseil municipal est appelé à délibérer,
- D.2343-5 relatif à la transmission du compte de gestion par le comptable de la commune au maire, afin d'être joint au compte administratif et de régler définitivement les dépenses et recettes,

Vu l'arrêté Ministériel du 21 décembre 2016, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu les arrêts du Conseil d'Etat en date du :

- 3 novembre 1989, n°65013, Ecorcheville et a..., relatif à l'impossibilité pour un Conseil municipal de délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.
- 28 juillet 1995, n° 93 407, Madame MEDES.

Vu la délibération n° 63 en date du 30 juin 2017 relative au compte de gestion de la Ville pour l'exercice 2016,

Considérant que le Conseil Municipal a procédé à la désignation du président de séance avant l'approbation du compte administratif, sous peine d'irrégularité des comptes.

Considérant que le Maire peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote du compte administratif.

Considérant que le budget primitif et la décision modificative de l'exercice considéré, ont été présentés au conseil Municipal

Considérant que le Conseil Municipal doit délibérer sur les comptes administratifs de 2016 conformément aux écritures du compte de gestion établi par le Receveur Municipal.

Considérant que le Conseil Municipal a approuvé le Compte de gestion de la Ville pour l'exercice 2016.

Considérant que l'arrêt des comptes de l'exercice 2016 au 31 décembre, y compris les opérations de la journée complémentaire, se présente comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses Réalisées	-17 389 847,45 €	-41 577 739,37 €	-58 967 586,82 €
Recettes Réalisées	20 466 429,06 €	43 753 332,69 €	64 219 761,75 €
Résultat de l'Exercice	3 076 581,61 €	2 175 593,32 €	5 252 174,93 €

Considérant que pour calculer le résultat de clôture, il convient d'une part, d'intégrer les résultats de l'exercice antérieur et d'autre part, de prendre en compte les restes à réaliser en dépenses et recettes de la section d'investissement.

Que ces éléments se récapitulent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat de l'Exercice	3 076 581,61 €	2 175 593,32 €	5 252 174,93 €
Résultat Antérieur Reporté	-899 928,32 €	3 653 870,79 €	2 753 942,47 €
Résultat de Clôture Hors Report	2 176 653,29 €	5 829 464,11 €	8 006 117,40 €
Dépenses Reportées	-2 710 868,00 €	0,00 €	-2 710 868,00 €
Recettes Reportées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de Clôture 2016	-534 214,71 €	5 829 464,11 €	5 295 249,40 €

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le compte administratif de la Ville pour l'exercice 2016

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Avec :

Vote : par chapitre ci annexé.

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote et s'est retiré de la salle du Conseil Municipal - La Présidence a été assurée par Monsieur Jean-Pierre COULON, 1er Adjoint.

- **Approuve** le Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2015, hors la présence du Maire.
- **Pour calculer le résultat de clôture,**
 - **Intègre** les résultats de l'exercice antérieur,
 - **Prend** en compte les restes à réaliser en dépenses et recettes de la section d'investissement. Ces éléments se récapitulent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat de l'Exercice	3 076 581,61 €	2 175 593,32 €	5 252 174
Résultat Antérieur Reporté	-899 928,32 €	3 653 870,79 €	2 753 942
Résultat de Clôture Hors Report	2 176 653,29 €	5 829 464,11 €	8 006 117,
Dépenses Reportées	-2 710 868,00 €	0,00 €	-2 710 868
Recettes Reportées	0,00 €	0,00 €	0
Résultat de Clôture 2016	-534 214,71 €	5 829 464,11 €	5 295 249,

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L. 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY



NOTE SYNTHETIQUE
COMPTE ADMINISTRATIF 2016



SOMMAIRE

I. Cadre général	3
II. Budget principal.....	4
A. Section de fonctionnement.....	5
1. Recettes de fonctionnement.....	5
2. Dépenses de fonctionnement	6
B. Section investissement.....	6
1. Recettes d'investissement.....	6
2. Dépenses d'investissement.....	7
3. La dette.....	7
III. Budgets annexes	7
A. Maison du tourisme	7
B. Camping.....	8
IV. Principaux ratios	9

I. Cadre général

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'article 107 de la Loi Notre du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités locales.

Cette note répond donc aux obligations ci-dessus, elle sera disponible sur le site Internet de la ville.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le cycle budgétaire est le suivant : débat d'orientations budgétaires, budget primitif, budget supplémentaire, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Avec 30 950 habitants en 2016, Maubeuge est la ville la plus importante de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe. La ville est adhérente de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS), qui compte 127 785 habitants. La ville a deux budgets annexes : le camping et la maison du tourisme. Le budget « maison du tourisme » a été clôturé le 31/12/2016, la compétence ayant été transférée à la CAMVS.

II. Budget principal

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

VUE D'ENSEMBLE

Dépenses		Recettes
Fonctionnement		
41 578 K€	71%	43 753 K€
Investissement		
17 390 K€	29%	20 466 K€
TOTAL CA (hors report et RAR)		
58 968 K€		64 219 K€

Au compte administratif 2016 du budget principal :

71% des dépenses de la ville ont été consacrées à son fonctionnement 42 millions €

29% des dépenses de la ville ont été consacrées à l'investissement 17 millions €

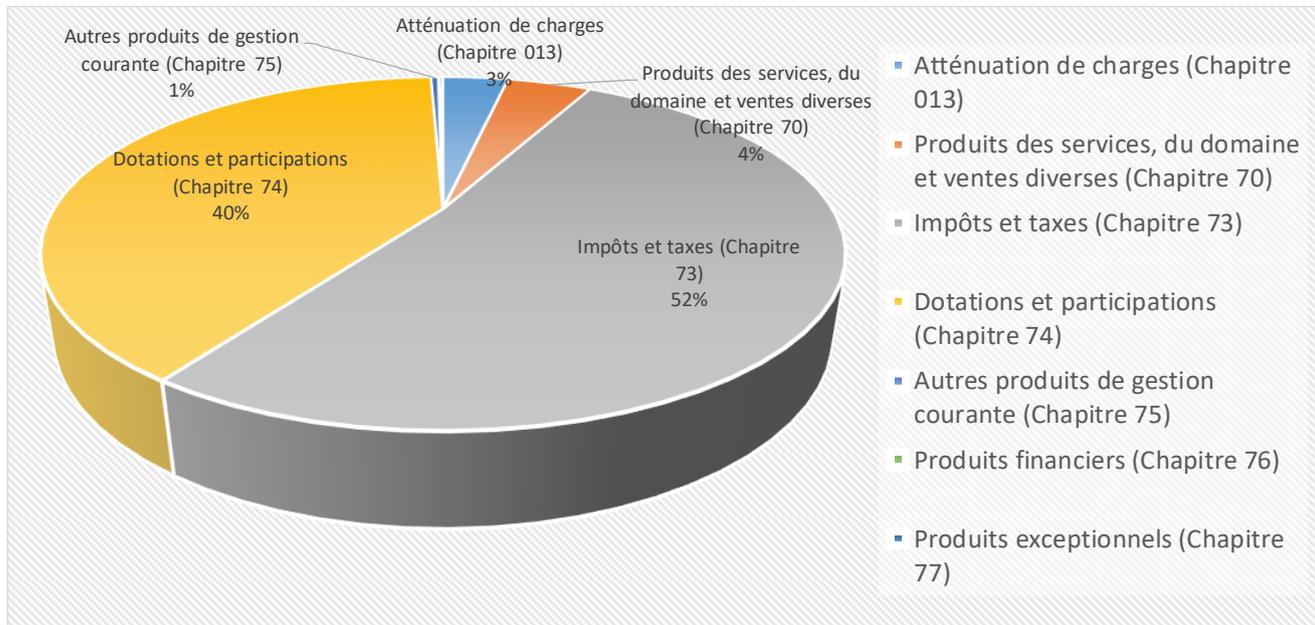
Le compte administratif présente, après clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toutes natures réalisées au cours de l'année.

Les résultats de 2016 s'établissent comme suit :

	2 015	2 016
Résultat de fonctionnement	5 653 359,11	5 829 464,11
Résultat d'investissement	-1 999 488,32	-534 214,71
Résultat global de clôture	3 653 870,79	5 295 249,40

A. Section de fonctionnement

1. Recettes de fonctionnement



La commune perçoit les impôts « ménages » : taxe d’habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

La Communauté d’Agglomération Maubeuge Val de Sambre perçoit l’ancienne part départementale de la taxe d’habitation, les anciennes parts départementale et régionale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe additionnement à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la cotisation foncière des entreprises, les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux et les taxes sur les surfaces commerciales.

Les taux d’imposition communaux en 2016 sont restés identiques à ceux de 2015.

- TAXE D’HABITATION : 30,07%
- FONCIER BÂTI : 28,40%
- FONCIER NON BÂTI : 46,63%

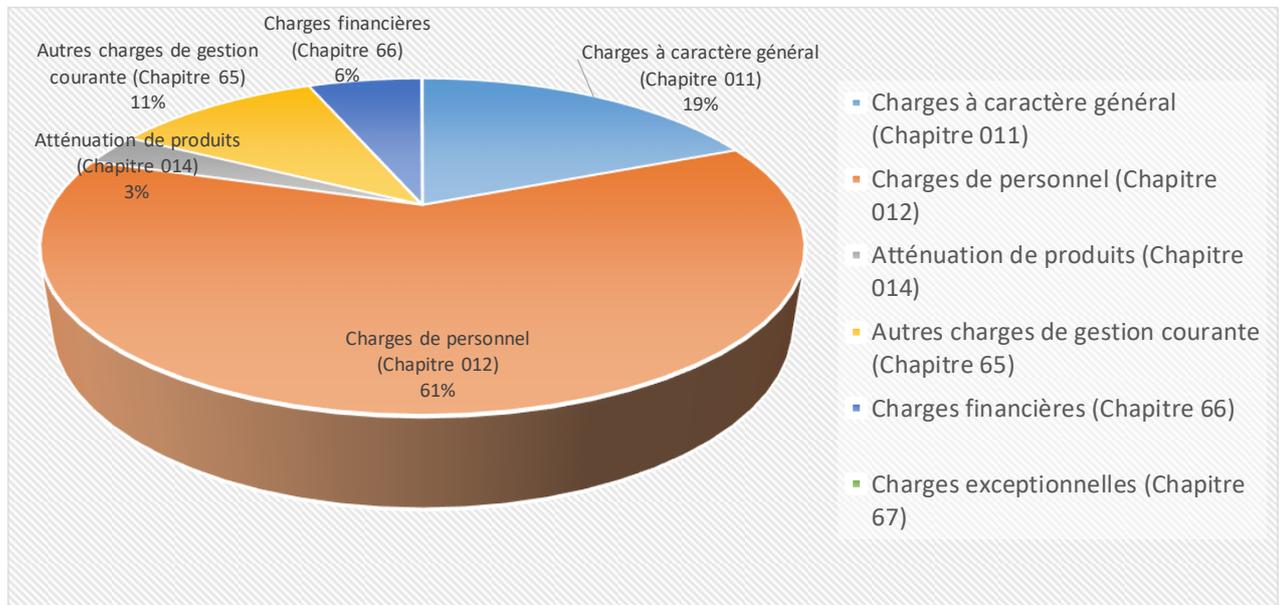
En 2016 la commune a perçu :

- 14 millions d’€ pour les taxes foncières et d’habitation ;
- L’attribution de compensation versée par la CAMVS (reversement de la fiscalité de la CAMVS à la ville 7 millions d’€) et la dotation de solidarité communautaire 257K€ (A noter en 2015 cette dotation était de 1.3 millions d’€, la ville a donc subi **une perte de ressources de 1 millions d’€**) ;
- Autres taxes 2 millions d’€ (Taxe consommation finale électricité, droits de place, taxe sur la publicité extérieure...) ;
- Les dotations de fonctionnement (Dotation forfaitaire et Dotations de Solidarité Urbaine) 13.3 millions d’€ ;
- Les compensations fiscales de l’Etat liées à certaines exonérations 1.5 millions d’€ ;

NOTE SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2016

- La Dotation de Développement Urbain (DDU) 1 million d'€ (Celle-ci a été obtenue afin de financer des projets d'investissement tels que le conservatoire) ;
- 1.9 millions d'€ de recettes pour les prestations municipales.

2. Dépenses de fonctionnement



Les principales dépenses sont les suivantes :

- 24 millions d'€ de masse salariale ;
- 7.4 millions d'€ de charges d'exploitation : prestation de services, études, fluides, locations et charges locatives, entretien et réparations, assurances, nettoyage, fournitures... ;
- 2.4 millions d'€ de charges financières ;
- 2.3 millions d'€ de subventions aux associations ;
- 1.2 millions d'€ de subvention au CCAS.

L'autofinancement brut de l'exercice s'est élevé à 4.3 millions d'€.

B. Section investissement

1. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se sont élevées à près de 13 millions d'€ et sont constituées :

- Des reports et excédents de l'exercice précédent ;
- Des amortissements de l'exercice ;
- Du fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année précédente ;
- Des subventions versées par nos partenaires (Etat, Région, Département) ;
- Des emprunts auprès des établissements de crédits.

2. Dépenses d'investissement

Le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 4.8 millions d'€ en 2016.

En 2016, 6.9 millions d'€ ont été consacrés aux dépenses d'équipement de la ville. L'effort d'équipement de la commune est important. Il est supérieur à la moyenne de la strate départementale.

1 million d'€ pour les voiries et le « plan lumière » (Fonds de concours CAMVS) ;

2.2 millions d'€ pour le matériel et le patrimoine bâti de la ville. (Parc zoologique, plan propreté, illuminations festives, renouvellement parc informatique de la ville, défense incendie ...) ;

1.1 millions d'€ au titre du plan « écoles » 2014-2020 ;

2.3 millions d'€ pour les grands projets (Rénovation urbaine, Atelier Renaissance, Conservatoire).

A noter en 2016 la mise en service du BEA Mabuse dans le quartier des provinces françaises 5.6 millions d'€ -> un loyer annuel de fonctionnement de 170K€.

3. La dette

Au 31 décembre 2016 le capital restant dû est de la dette est 85 748K€ (dont 5.6 millions d'€ pour le BEA Mabuse), contre 77 270K€ au 31 décembre 2015.

DETTE	2 015	2 016
Encours	77 269 963,04	85 747 613,82
Nombre d'emprunts	44	34
Durée de vie moyenne	9 ans, 5 mois	9 ans, 1 mois
Durée résiduelle	29 ans, 5 mois	29 ans, 2 mois
Taux moyen de l'exercice	3,81 %	3,03 %

III. Budgets annexes

A. Maison du tourisme

NOTE SYNTHETIQUE
COMPTE ADMINISTRATIF 2016

CA 2016 MAISON DU TOURISME

VUE D'ENSEMBLE

Dépenses		Recettes
Fonctionnement		
257 105 €	100%	257 105 €
Investissement		
- €	0%	13 686 €
TOTAL BUDGET		
257 105 €		270 792 €

Pour mémoire le budget « maison du tourisme » a été clôturé le 31/12/2016, la compétence ayant été transférée à la CAMVS.

257K€ ont été consacrés au fonctionnement de la maison du tourisme dont 183K€ pour les charges de personnel.

B. Camping

CA 2016 CAMPING

VUE D'ENSEMBLE

Dépenses		Recettes
Fonctionnement		
54 561 €	99%	54 989 €
Investissement		
428 €		- €
TOTAL BUDGET		
54 989 €		54 989 €

Les dépenses du Camping municipal sont de 55K€ dont 37K€ au titre des charges de personnel.

IV. Principaux ratios

La ville de Maubeuge est « surclassée » dans la strate 40 000 – 80 000 habitants.

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1273	1284
2	Produit des impositions directes/population	461	608
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1409	1445
4	Dépenses d'équipement brut/population	182	308
5	Encours de dette/population	2588	1109
6	DGF/population	430	267
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	61,64%	59.10%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	100,23%	95.80%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	12,92%	21.30%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	183,53%	76.80%